



Arrêt maladie et visite de pré-reprise

Par TiphanieB

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie depuis octobre 2023. La semaine dernière, à mon initiative, j'ai eu une visite de pré-reprise avec la médecine du travail pour savoir si je suis apte ou pas à reprendre mon poste de travail. Or, je suis sortie de cette visite sans aucune recommandation ni conseil ni information sur la suite de la procédure. Je me demandais : quelles sont les obligations de la médecine du travail après un rendez-vous de pré-reprise ? Est-ce que la médecine du travail est obligée de fournir des recommandations ? Est-ce que je me peux demander à une visite de reprise ? Est-ce que je peut demander lors de la visite de reprise d'avoir un autre médecin que celui ayant effectué ma visite de pré-reprise ?

Merci d'avance pour votre aide

Par Isadore

Bonjour,

quelles sont les obligations de la médecine du travail après un rendez-vous de pré-reprise ?
Aucune en particulier, c'est une visite chez le médecin du travail comme une autre.

Est-ce que la médecine du travail est obligée de fournir des recommandations ?
Non, sauf si le médecin l'estime nécessaire.

Est-ce que je peut demander lors de la visite de reprise d'avoir un autre médecin que celui ayant effectué ma visite de pré-reprise ?
Vous pouvez tenter de demander, mais cela risque de n'être ni accordé ni bien reçu.

Pour ce qui est de la suite des évènements, puisque le médecin ne vous a rien dit, c'est qu'il estime probablement que vous pourrez reprendre votre poste. Ce sera à confirmer ou infirmer lors de la visite de reprise.